



ARGENT DE POCHE
DOSSIER D'INSCRIPTION 2026
Dispositif du 29/06/2026 au 31/08/2026

JEUNES DE 15 A 17 ANS

Modalités d'inscription au dispositif : être Servonnais, avoir 15 ans (jeunes nés en 2011), avoir moins de 18 ans révolus, vouloir participer à la vie de la commune.

Nom : _____ Prénom _____

Genre (cochez) : Masculin Féminin

Date de naissance : ___/___/___ Age : ___

Adresse : _____

Téléphones :

Du jeune : ___/___/___/___/___ du responsable légal ___/___/___/___/___

Adresse mail _____

Périodes auxquelles vous pouvez effectuer des missions : _____

Situation :

- **établissement scolaire** (classe) : _____

- **autre** : _____

Pièces à joindre :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Photocopie d'une pièce d'identité | <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile |
| <input type="checkbox"/> Photocopie de l'attestation d'assuré social | <input type="checkbox"/> Contrat de participation |
| <input type="checkbox"/> Attestation d'assurance responsabilité civile | <input type="checkbox"/> Autorisation parentale (verso) |
| <input type="checkbox"/> RIB du jeune (ou celui de ses parents) | <input type="checkbox"/> Copie du livret de famille (si RIB des parents) |

Signature du jeune :

AUTORISATION PARENTALE

En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille – mon fils s'engage :

☞ La commune de Servon ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participant à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas l'indemnité versée pour la participation au dispositif « Argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire.

☞ Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur légal. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

☞ La commune de Servon sur Vilaine s'engage à souscrire une assurance « responsabilité civile » liée à cette activité et couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants étant tiers, les uns par rapport aux autres.

Je soussigné, Madame, Monsieur :

Autorise mon enfant :

Prénom : _____

NOM : _____

Domicilié(e) _____

à participer à l'opération « Argent de poche ».

Dans le cadre des chantiers « argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

Autorise les prises de vue de mon enfant.

Refuse les prises de vue de mon enfant.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Un jeune ne peut pas choisir sa mission, il ne peut pas non plus refuser une mission.

Fait à

Le ___ / ___ / ___

Signature précédée de la mention

« Lu et approuvé »